



**CESER Bourgogne Franche-Comté**  
**Séance plénière du 6 octobre 2020 - Besançon**  
**Rapport 1-1 Avis sur le plan d'accélération de l'investissement régional**

**Déclaration de Richard BERAUD au nom de la CGT**

« Le plan de relance régional », comme le plan de relance de l'Etat donnent des aides importantes aux entreprises. La CGT n'est pas hostile par principe à ce que les entreprises perçoivent des aides dès lors que les objectifs prioritaires de celles-ci sont la réindustrialisation, la reconquête de l'industrie, de l'emploi et non pas une simple recherche d'amélioration de la compétitivité, ni d'abaissement des coûts.

Malgré tout on remarque qu'il s'agit encore une fois en région comme au niveau national d'une politique de l'offre qui est mise en œuvre dans les différents plans de relance, alors que nous pensons qu'une relance efficace doit se faire avec une politique de la demande.

Or dans ce débat sur la relance, il faut rappeler que celles et ceux qui font vivre notre pays au quotidien, ce sont les jeunes, les actifs, les retraités, les privés d'emploi, et bon nombre d'entre eux expriment le rejet d'une politique qui nous ramène au monde d'avant.

Elles et ils attendent des actes forts en matière d'emploi stable et durable, d'augmentation des salaires et des pensions, de réduction du temps de travail pour travailler moins, pour travailler mieux et travailler tous ! Si ces points ne concernent pas directement le Conseil Régional, ils concernent l'Etat. C'est pourquoi, il nous semble important de rappeler ici que le plan de relance annoncé par le gouvernement, ne prévoit rien sur l'augmentation des salaires, des pensions et retraites, rien sur la réduction du temps de travail.

Pour revenir aux aides aux entreprises, il nous semble indispensable de contrôler et conditionner les aides. La CGT se félicite du dialogue qui a pu s'instaurer pendant l'été et ensuite tout au long du mois de septembre entre l'Etat, la Région et les organisations syndicales de salariés et d'employeurs, permettant d'arriver à un projet de charte d'engagement et une déclaration d'engagement sociétaux, qui devra être remplie par chaque entreprise sollicitant des aides régionales, même si elle ne va pas à notre avis suffisamment loin en termes de conditionnalités et de contrôles. La CGT suivra ce dossier et sera exigeante pour le suivi des aides versées et des chartes signées par les employeurs.

Dans le projet d'avis du CESER, il est indiqué que « *le projet de charte présenté en annexe 2, par sa complexité, peut nuire à l'urgence des situations* ».

La CGT considère qu'au contraire, pour une bonne utilisation des fonds publics, pour s'assurer de leur efficacité, il faut des contrôles, des conditionnalités et un dispositif de suivi associant les partenaires sociaux.

Compte tenu de ces remarques, la CGT votera contre l'avis du Ceser.